AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-7-81810118

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 354 — 8 Juillet 1981

MILDIOU DE LA VIGNE — / VIGNES /

De nouvelles taches sont apparues et des pluies orageuses sont annoncées pour les prochains jours. Il est urgent de réaliser les interventions conseillées dans le Bulletin Technique du 3 Juillet.

CICCADELLES

Le temps sec et chaud est favorable au développement des ciccadelles. Lorsqu'unegrillure du feuillage est constatée il est trop tard pour intervenir. Les infestations sont en général très localisées. Des examens périodiques d'une centaine de feuilles par parcelle, à raison d'une feuille par cep, constituent le meilleur moyen d'intervenir en temps utile.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES — /ARBRES FRUITIERS/

Les sorties en élevage et les captures au piège sexuel sont moins importantes mais de nombreuses pontes ont encore été déposées ces derniers jours et les risques d'attaques sur jeunes fruits persistent.

En fonction de la date de la dernière intervention et de l'insecticide utilisé il convient de renouveler la protection si nécessaire.

PSYLLES ET ACARIENS

En fin de semaine dernière dans de nombreux vergers des pontes importantes de psylles ont été déposées. Attendre l'éclosion prochaine des jeunes larves pour intervenir. Les oeufs fraichement pondus sont blanchâtres. Ceux prêts à éclore sont jaunes. Si un traitement est nécessaire il convient de préférer l'AMITRAZE (Maitac et Tudy) à la dose de 60 grammes de matière active par hectolitre, qui a une action intéressante vis-à-vis des acariens et a également l'avantage de ne pas détruire la faune auxilliaire. Une surveillance des populations d'acariens est également nécessaire.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE — /POMMES DE TERRE /

En raison des pluies de la fin Juin de nouvelles taches doivent apparaitre dans les cultures atteintes. La situation est préoccupante dans certaines parcelles. Il convient de poursuivre la surveillance des cultures et de renouveler la protection si nécessaire.

P.517

Imprimerie de la Station "Centre" - *Le Directeur -Gérant : J. THIAULT*

TEIGNE DU POIREAU /CULTURES LEGUMIERES/

Des captures de papillons sont encore notées dans la majorité des postes de piègeage. Des pontes ont encore été déposées ces derniers jours il convient donc de maintenir la protection.

SEPTORIOSE DU CELERI

En prévision de l'éclosion de taches en début de semaine prochaine il convient de s'assurer que les cultures sont bien protégées ou d'intervenir avant la fin de la semaine.

PUCERONS ET ACARIENS SUR HARICOT

Surveiller attentivement les cultures pour intervenir dès l'apparition des premiers foyers.

PYRALE DU MAIS /MAIS/

En raison du réchauffement constaté ces derniers jours les captures de pyrale du maïs sont plus soutenues au piège sexuel et les sorties en cage d'élevage sont plus nombreuses. Les premières pontes ont été déposées aussi bien en culture qu'en cage d'élevage en début de semaine et des sorties massives de papillons vont être notées très prochainement. Des pontes importantes devraient être déposées en fin de semaine. La période optimale d'intervention commencera vraisemblablement en début de semaine prochaine dans de nombreux secteurs.

D'ores et déjà rappelons que les cultures situées à proximité d'anciennes parcelles de maïs qui, à l'automne dernier, à la récolte, présentaient en moyenne plus d'une chenille par plante, devront faire l'objet d'une surveillance particulière. L'emploi généralisé du Semavator dans une même région est un facteur aggravant.

A ce sujet il est important de préciser qu'à la suite de sondages réalisés par les Chambres d'Agriculture et le Service de la Protection des Végétaux de la région "CENTRE" des populations larvaires importantes ont été notées en 1980 dans de nombreuses régions et des attaques sont à craindre pour cette campagne.

Les régions où des populations larvaires élevées ont été observées à l'automne dernier, sont les suivantes :

- département du CHER : CHAMPAGNE BERRICHONNE et Vallée de Germigny
- département d'EURE-et-LOIR : BEAUCE, DROUAIS et FAUX PERCHE
- département de l'INDRE : Régions de VATAN et MURS
- département d'INDRE et LOIRE : CHAMPAGNE, région de ST-MAURE, de NEUVY LE ROI, LOUESTAULT et RICHELAIS
- département de LOIR et CHER : BEAUCE et PERCHE (Vallée du Loir et région de Mondoubleau)
- département du LOIRET : BEAUCE, GATINAIS et BERRY

Lorsque des observations n'ont pas été réalisées à l'automne rappelons qu'une intervention semble se justifier en culture irriguée dès que 10 à 15 % des pieds de maïs portent au moins une ponte.

Le prochain Bulletin Technique précisera les risques d'attaques par région.

La liste des insecticides autorisés à la vente pour lutter contre la pyrale du maïs a été communiquée dans le Bulletin Technique du 3 Juillet.

PUCERONS

Actuellement des pucerons sont notés dans toutes les cultures de maïs. Les quatrièmes, cinquièmes et sixièmes feuilles sont les plus colonisées. Metopolophium dirhodum est l'espèce la plus fréquemment rencontrée mais on observe encore rarement en moyenne, plus de cinquante pucerons par plante. Les cultures sont actuellement au

.../...

stade 10-12 feuilles et s'il faut surveiller attentivement l'évolution des colonies il n'y a pas de danger dans l'immédiat.

NUISIBILITE DES PUCERONS DANS LES CULTURES DE MAIS (*)

Si pour l'instant les colonies de pucerons sur maïs sont peu importantes, l'envol d'ailés depuis les cultures de céréales indique que les attaques sur maïs ne sont pas à exclure cette année dans notre région.

Tant que l'on ne dénombre pas plusieurs centaines de pucerons par plante (moyenne sur un comptage de 10 plantes prises au hasard dans une culture) sur des maïs ayant atteint le stade 10-12 feuilles il n'y a pas de danger pour la culture et il est inutile de traiter.

En revanche dès que l'on dénombre plusieurs centaines de pucerons par plante et si les colonies envahissent progressivement le feuillage depuis la base des plantes, il est conseillé d'effectuer une pulvérisation d'insecticide en particulier dans les cultures non irriguées.

Sur les semis très tardifs (plantes ayant moins de 6 feuilles) , le puceron vert, Métopolophium dirhodum , risquant de provoquer un nanisme avec des décolorations, un traitement se justifie dès que l'on dénombre 200 pucerons par plante.

Il est conseillé , dans ces deux situations, pour lutter contre les pucerons, d'utiliser un insecticide spécifique comme le PIRIMICARB (Pirimor) qui a donné les meilleurs résultats contre l'ensemble des trois espèces de pucerons rencontrés sur maïs. Employé à la dose de 400 grammes de produit commercial par hectare ce produit a également l'avantage d'avoir une action limitée sur les insectes utiles qui détruisent les pucerons.

Rappelons que l'emploi des pyréthrénoïdes liquides, qui ont favorisé l'an dernier, le développement du puceron noir et a causé de gros dégâts dans de nombreuses cultures du bassin parisien, est à déconseiller pour lutter contre la pyrale et les pucerons .

On continuera de surveiller l'évolution des colonies car :

- à la floraison femelle, les pucerons verts et noirs peuvent entraver la fécondation, par formation de miellat, s'ils sont localisés sur les soies ;

- après la floraison, la présence de pucerons noirs sur les feuilles du haut de la plante peut provoquer des baisses importantes de rendement en favorisant le développement de fumagine qui limite la photosynthèse.

Dans ces deux derniers cas des traitements peuvent être également nécessaires. Les prochains Bulletins Techniques vous tiendront informer de l'évolution de la situation.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire CENTRE
A. SIMONIN

(*) Cette note a été établie conjointement par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Service de la Protection des Végétaux (SPV), l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGMP) et l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA).